

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La CCPL ne paiera pas la facture d'eau

PAYS DE LUMBRES C'était une attente des habitants de 6 communes de la CCPL. Mais non, la collectivité n'allégera pas leur facture d'eau.

GUILLAUME ROSE

La CCPL peut-elle prendre en charge une partie de la facture d'eau et assainissement des communes de Zudausques, Boisdin-ghem, Quelmes, Quercamps, Acquin et Leulinghem ? C'est la question que les élus, conscients du problème pour les consommateurs, se sont posée, et à laquelle ils ont apporté une réponse lors du dernier conseil communautaire, le 24 juin à Elnes. « La loi 3DS imposera aux intercommunalités de prendre la compétence en 2026. D'ici là, la collectivité peut abonder à la facture, mais le décret de loi n'est pas encore passé » annonçait le président, Christian Leroy. « Mais nous estimons que ce n'est pas aux habitants de Lumbres, qui ont déjà financé leur station d'épuration, de payer celle des habitants de ces communes. »

Une solution peut néanmoins être étudiée. « Les communes peuvent, directement ou via la CCPL, abonder au paiement de l'assainissement. Dans la deuxième possibilité, cela serait soustrait de la dotation versée aux com-

munes. » Mais selon l'élu, cela ne baisserait pas drastiquement la facture. « Le parc d'activité va aussi évoluer, avec des entreprises consommatrices d'eau qui feront mécaniquement baisser la facture. »

Didier Bée, le maire de Zudausques, affirme même que la facture n'est pas plus élevée qu'avant. « C'est juste que la commune prenait 60.000 € à sa charge chaque année, et ce sont les contribuables et non les consommateurs qui payaient. J'ai fait le choix d'investir cet argent ailleurs. Aujourd'hui, nous avons une belle voirie. » Pas sûr que ceux qui ont vu leur facture augmenter sans voir baisser leurs impôts s'en satisferont. Il a aussi demandé au syndicat des eaux du Dunkerquois, dont dépendent désormais les six communes, de revoir son zonage d'assainissement. « Les hameaux nous coûtent très cher », explique-t-il. « De plus, les études ont été faites pour une consommation moyenne de 120 m³, alors qu'elle est désormais de 85 m³. »

DES FRICHES AVANT L'EXTENSION ?

L'autre point sensible était l'exten-



sion de la porte du Littoral, à laquelle des habitants de Leulinghem sont opposés. « Le parc d'activité est rempli à 95 %, l'extension est nécessaire. Des discussions sont entamées avec les propriétaires de ce qu'on a mis en réserve. Mais la loi climat impose zéro artificialisation, même si la zone n'est pas concernée. »

Les besoins sont aujourd'hui de 15ha, pour des TPE-PME, de l'artisa-

nat. « Peut-être que dans nos communes, nos villages, on a ce type de friches, corps de fermes ou hangars agricoles abandonnés. » Des opportunités de foncier qui permettraient de repousser l'extension de la porte du Littoral. « Mais il nous faut d'abord faire un diagnostic, puis consulter les habitants. Même s'ils avaient l'habitude de voir circuler des tracteurs, ils prendront peut-être mal

les allées et venues de camions ». En parallèle, la CCPL va « s'outiller pour réaliser les saisies foncières, et saisir toutes les opportunités sur la porte du Littoral avec la Safer ».

VIVRE, C'EST OSER

Après l'aspect économique, c'est le volet social qui a animé ce conseil communautaire, en présentant l'action « vivre, c'est oser ». Un plan d'actions de formations de quelques jours par mois, à destination des bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi. « Le but est de leur redonner confiance en eux, dépasser leurs limites, manger mieux et moins cher, s'ouvrir à la culture, trouver des solutions de garde d'enfants afin de pouvoir reprendre une activité, le chemin de l'autonomie ou accéder aux outils numériques », énumère Christian Leroy. « Une partie de la population présente un véritable blocage, un repli sur soi. Il faut aller les chercher pour qu'ils osent sortir. » Financée par le Département, l'opération pourrait concerner 12 à 15 personnes. ■